



FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME

International FreeStyle Motocross Appendix

FIM FreeStyle Motocross World Championship Regulations

2010

***Annexe du
Motocross FreeStyle International***

***Règlement du
Championnat du Monde FIM de
Motocross FreeStyle***



**International FreeStyle Motocross
Appendix**

**FIM FreeStyle Motocross
World Championship Regulations**

***Annexe du
Motocross FreeStyle International***

***Règlement du
Championnat du Monde FIM de
Motocross FreeStyle***



Contents / Sommaire

Appendix	031/FMX	International FreeStyle Motocross	1-24
Annexe	031/FMX	Motocross FreeStyle International	1-24
Regulations	045	FIM FreeStyle Motocross World Championship..	25-55
Règlement	045	Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle	25-55
Medical Form			56
Formulaire Médical			56
Diagram.....			57-58
Diagramme.....			57-58
Standard Supplementary Regulations for FIM FreeStyle Motocross World Championship			59-64
Règlement Particulier type pour Championnat du Monde Motocross FIM de FreeStyle			59-64

Articles amended as from 01.01.2010 are in bold type
Les articles modifiés dès le 01.01.2010 sont en caractères gras

ANNEXE 031/FMX – MOTOCROSS FREESTYLE

031/FMX.1	GENERALITES	3
031/FMX.1.1	Définition de Motocross FreeStyle.....	3
031/FMX.1.2	Manifestations	3
031/FMX.1.3	Calendrier.....	3
031/FMX.1.4	Autorisations légales.....	3
031/FMX.2	LIEU	4
031/FMX.2.1	Parc des coureurs.....	4
031/FMX.2.2	Zone d'attente.....	4
031/FMX.2.3	Spécifications du Parcours.....	4
031/FMX.2.4	Commissaires de Piste.....	6
031/FMX.2.5	Matériel lourd.....	6
031/FMX.2.6	Podium des Juges	6
031/FMX.2.6	Podium de Contrôle.....	7
031/FMX.2.8	Bureau d'Organisation.....	7
031/FMX.3	EQUIPEMENT ELECTRIQUE	7
031/FMX.3.1	Electricité	7
031/FMX.3.2	Système de sonorisation.....	8
031/FMX.3.3	Eclairage du parcours	8
031/FMX.3.4	Tableau de résultats et horloge.....	8
031/FMX.3.5	Système de pointage	8
031/FMX.4	SERVICES DE SECOURS	8
031/FMX.4.1	Service médical	8
031/FMX.4.2	Service de lutte contre les incendies	9
031/FMX.4.3	Plan d'urgence/d'évacuation	9
031/FMX.5	OFFICIELS ET PROCEDURES	9
031/FMX.5.1	Généralités	9
031/FMX.5.1.1	Officiels détenteurs d'une licence.....	10
031/FMX.5.1.2	Juridiction	10
031/FMX.5.2	Arbitre.....	10
031/FMX.5.3	Commissaire Technique.....	11
031/FMX.5.4	Commissaire Environnement.....	11
031/FMX.5.5	Collège des Juges.....	11
031/FMX.5.6	Délégué/Représentant FIM	12

031/FMX.6	COUREURS	12
031/FMX.6.1	Engagements et Licences	12
031/FMX.6.2	Age des coureurs	12
031/FMX.6.3	Formulaire médical	13
031/FMX.6.4	Equipements	13
031/FMX.6.5	Coureur et comportement dangereux, conduite dangereuse	13
031/FMX.7	MOTOCYCLES	14
031/FMX.7.1	Motocycles	14
031/FMX.7.2	Préparation du motocycle	14
031/FMX.7.3	Motocycle dangereux	14
031/FMX.8	PUBLICITE SUR LES COUREURS ET LES MOTOCYCLES	15
031/FMX.9	REGLEMENT PARTICULIER	15
031/FMX.10	ENGAGEMENTS	16
031/FMX.10.1	Généralités	16
031/FMX.10.2	Bulletins d'inscription	16
031/FMX.10.3	Non-participation à une manifestation	16
031/FMX.11	ORGANISATION DE LA MANIFESTATION	17
031/FMX.11.1	Contrôles préliminaires	17
031/FMX.11.2	Briefings	17
031/FMX.11.3	Acceptation de la piste par les coureurs	18
031/FMX.11.4	Généralités	18
031/FMX.11.5	Essais	19
031/FMX.11.6	Format de la compétition	19
031/FMX.11.7	Arrêt d'une manifestation	19
9031/FMX.12	AIDE EXTERIEURE	19
031/FMX.13	CONTROLE MEDICAL SPECIAL	20
031/FMX.14	SIGNAUX OFFICIELS	20
031/FMX.15	RESULTATS	21
031/FMX.16	RECLAMATIONS	22
031/FMX.17	APPELS	23
031/FMX.18	CLOTURE D'UNE MANIFESTATION	23
031/FMX.19	CLASSEMENT MONDIAL FIM/IFMXF	23

031/FMX.1 GENERALITES

031/FMX.1.1 Définition de Motocross FreeStyle

Une manifestation de Motocross FreeStyle est une épreuve individuelle pour coureurs motocyclistes qui effectuent des figures et acrobaties aériennes sur des obstacles artificielles combinées avec distance et hauteur.

031/FMX.1.2 Manifestations

Il y a deux types de Manifestations Internationale de Motocross FreeStyle :

- 1. Manifestations Internationales de Motocross FreeStyle, comme définies dans le Code Sportif FIM.*
- 2. Manifestations Internationales de Motocross FreeStyle, comme définies dans le Code Sportif FIM, conjointement organisées en partenariat avec IFMXF. Les coureurs qui participent à ces manifestations verront leurs résultats compter pour le Classement Mondial FIM/IFMXF.*

031/FMX.1.3 Calendrier

Des Manifestations Internationales de Motocross FreeStyle doivent être inscrites au Calendrier.

Les Manifestations Internationales de Motocross FreeStyle ne peuvent pas être organisées en même temps que les Manifestations de Championnat du Monde de Motocross FreeStyle sauf si la FMNR reçoit une autorisation préalablement par la FIM et IFMXF.

La priorité doit en tout temps être donnée au Calendrier du Championnat du Monde de Motocross FreeStyle.

031/FMX.1.4 Autorisations légales

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

031/FMX.2 LIEU

031/FMX.2.1 Parc des coureurs

Le parc des coureurs :

- Doit être situé sur une surface dure;*
- Doit offrir à chaque coureur une aire couverte de minimum 3m X 3m, équipée avec deux chaises. Une table et un container d'ordures sont recommandés;*
- Doit être équipé d'installations sanitaires adéquates;*
- Doit également être équipé de façon à permettre le contrôle technique et des réparations;*
- Doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes dûment accréditées;*
- Doit avoir un accès direct à la zone d'attente.*

031/FMX.2.2 Zone d'attente

La zone d'attente:

- Doit être suffisamment grande et être située sur une surface dure et clôturée;*
- Devrait être située proche de la zone d'élan;*
- Doit avoir un accès afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement le parcours. Cet accès doit être partagé par une grille en une entrée et une sortie. Un commissaire pour contrôler l'entrée et la sortie de la piste doit être placé à cet endroit.*

031/FMX.2.3 Spécifications du Parcours

La zone utilisée pour le parcours doit être située sur une surface horizontale et dure.

Le parcours devrait être fait de matériaux naturels (sable, terre, etc.).

La composition et la préparation de la surface du parcours doivent être dures et offrir une bonne traction.

L'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite. Toutefois, les zones d'élans qui mènent vers les rampes peuvent être sur du béton ou des surfaces pavées (exemple : le tunnel du stade qui mène vers la piste) ou des tables de lancement incorporant une grille. Les zones d'élans qui mènent vers les rampes doivent être suffisamment long afin de procurer au coureur moyen participant à la manifestation la vitesse nécessaire pour couvrir la distance de la zone de saut facilement.

Des rampes et des obstacles artificiels (exemple : "wallrides" et "grind boxes" peuvent être intégrées dans le parcours.

Les rampes doivent être de construction métallique uniquement; des constructions en bois ne sont pas permises. Le sol des rampes peuvent être en bois mais doivent avoir un sol adhérent et offrir suffisamment de traction.

Des obstacles (ex. murs, etc.) à la fin de cette zone de dégagement doivent toujours être protégés par des système de protection de blocs de mousse développés dans un sac résistant au feu.

Le parcours ne peut pas traverser un plan d'eau et le terrain ne doit pas être trop rocheux ou pierreux et ne peut pas être dédoublé par un obstacle (arbre, roche, etc).

Le tracé du parcours peut être fait avec l'aide des coureurs présents.

De chaque côté du parcours, il doit y avoir une zone neutre de sécurité suffisamment large afin de permettre à l'équipe médicale/aux ambulances et officiels de travailler.

La zone pour les spectateurs doit être située derrière la zone neutre de sécurité et être délimitée par une barrière ou un mur du côté du public.

Des diagrammes sont joints à ce Règlement. Veuillez noter que toutes les dimensions ci-dessous indiquées sont des minima () ou maxima (°) approximatives.*

Les rampes de décollage doivent avoir une hauteur entre les 2.50 () à 3.20 m (°). Un radius entre les 5.50 (*) et 12.00 m (°) est hautement recommandé.*

Les rampes doivent avoir une largeur de 0.80 m ().*

Les aires d'atterrissage doivent avoir une hauteur de 4.00 () à 4.50 m (**).*

La table au sommet de l'aire d'atterrissage doit être de 1.50 ()/(Lon) X 2.50 m (*)/(Lar).*

Il est hautement recommandé que la distance entre la rampe et l'atterrissage (= zone de saut) soit entre les 10.00 () à 28.00 m (°). La longueur de la zone de saut dépend de l'angle de la rampe (moins élevé le radius, plus courte sera la zone de saut).*

La hauteur de l'arène au-dessus d'une zone de saut doit être de 14 m (). La hauteur au-dessus de la zone de saut doit être augmentée en fonction de l'angle de la rampe et la distance de la zone de saut.*

Après un saut, il faut y avoir une zone de dégagement d'une longueur de 12 m ().*

031/FMX.2.4 Commissaires de Piste

Un poste de Commissaire de Piste doit être situé au départ de la zone d'élan et au bout de la zone de freinage.

Les Commissaires de Piste doivent être positionnés d'une telle manière qu'ils puissent superviser toute la zone pour laquelle ils sont responsables. Les Commissaires de Piste doivent également pouvoir avoir un contact visuel.

Il est fort recommandé avant et pendant la manifestation que les organisateurs et les officiels se consultent avec les coureurs pour la configuration de la piste et des rampes. Chaque coureur doit déterminer avec satisfaction que le tracé de la piste et les emplacements des rampes lui conviennent et il assume tout risque de participation.

031/FMX.2.5 Matériel lourd

Un matériel lourd adéquat pour préparer le parcours doit être disponible.

Ce matériel lourd avec des conducteurs expérimentés, doit être prêt à intervenir sur le parcours lors de la manifestation et doit être disponible jusqu'à la fin de la manifestation.

031/FMX.2.6 Podium des Juges

Il faut prévoir pour le Podium des Juges (critères minimaux) :

- Un espace de travail, offrant de la place à 10 officiels et observateurs;*
- Suffisamment de tables et de chaises pour 10 personnes;*
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre au Podium du Jury d'être opérationnel à tout instant.*

Le Podium des Juges doit être bien situé afin d'assurer que la totalité de la piste soit visible des Juges.

Le Podium des Juges doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le Podium du Jury doit être accessible.

031/FMX.2.6 Podium de Contrôle

Il faut prévoir pour le Podium de Contrôle (critères minimaux) :

- *Un espace de travail, offrant de la place à 6 officiels et observateurs;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 6 personnes;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre au Podium des Juges d'être opérationnel à tout instant.*

Le Podium de Contrôle doit être adjacent au Podium des Juges et assurer que la totalité de la piste soit visible aux officiels qui l'occupent.

Tous les fils techniques (lumières, sonorisation, écrans vidéo) doivent se terminer à cet endroit.

Le Podium de Contrôle doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

031/FMX.2.8 Bureau d'Organisation

Il faut prévoir pour le Bureau d'Organisation (critères minimaux) :

- *Un espace de travail, offrant de la place à 10 officiels et observateurs;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 10 personnes;*
- *Un téléphone (ligne directe), et une ligne avec connection internet;*
- *Une photocopieuse puissante avec trieuse et une quantité suffisante de papier;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre au Bureau d'Organisation d'être opérationnel à tout instant.*

Le Bureau d'Organisation doit être bien situé auprès de toutes les installations de la manifestation.

Le Bureau d'Organisation doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

031/FMX.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

031/FMX.3.1 Electricité

Lorsque l'électricité est fournie au lieu de la manifestation et ses installations, les normes locales concernant la sécurité doivent être respectés.

031/FMX.3.2 *Système de sonorisation*

Un système de sonorisation combiné pour les coureurs et spectateurs doit être installé. L'audibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public.

031/FMX.3.3 *Eclairage du parcours*

Si la manifestation a lieu le soir/la nuit, la totalité de la piste doit être suffisamment éclairée.

Deux alimentations séparées avec commutation instantanée en cas de panne sont hautement recommandées.

031/FMX.3.4 *Tableau de résultats et horloge*

Un tableau de résultats et une horloge suffisamment grands, visibles de tous et indiquant les résultats et le temps officiels, seront placés autour du parcours.

L'horloge doit également être visible par les coureurs quand ils font une sortie.

L'horloge doit afficher des chiffres d'un minimum de 3 unités.

031/FMX.3.5 *Système de pointage*

Pour des raisons pratiques, un système électronique de données est recommandé.

Toutefois, à chaque fois qu'une manifestation internationale est organisée conjointement avec IFMXF, le système de pointage officiel utilisé sera le système de jugement électronique EDV d'IFMXF.

031/FMX.4 *SERVICES DE SECOURS*

031/FMX.4.1 *Service médical*

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical, qui agit en liaison avec l'Organisateur.

La composition de l'équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM (critères minimum) :

- 1 X véhicule Type B (avec personnel et équipement correspondant);*
- 1 X véhicule Type C (avec personnel et équipement correspondant).*

Un plan d'évacuation des blessés doit être défini avant l'épreuve entre l'Organisateur et le Chef du Service Médical.

Lors de l'organisation du service médical, l'organisateur doit également respecter les normes locales concernant la sécurité.

031/FMX.4.2 Service de lutte contre les incendies

Pendant toute la manifestation, l'organisateur doit également respecter les normes locales concernant la lutte contre les incendies.

031/FMX.4.3 Plan d'urgence/d'évacuation

En cas d'urgence (accident, feu, etc.), un plan d'urgence/d'évacuation efficace pour tout le circuit (installations et piste) doit être défini avant la manifestation entre l'Organisateur et les services de sécurité.

031/FMX.5 OFFICIELS ET PROCEDURES

031/FMX.5.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations internationales ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels nommés par la FMNR. Pour des manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF, les officiels doivent être nommés conjointement avec IFMXF.

La FMNR (ensemble avec IFMXF, si la manifestation est conjointement organisée avec IFMXF) nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour la fonction. Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FMNR valable pour la discipline et la fonction concernées.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe ou mécanicien dans la manifestation en question. D'autres critères sont d'application pour le Collège des Juges. Si la manifestation est conjointement organisée avec IFMXF, d'autres critères pourront être appliqués.

Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels avec tout l'équipement en place au circuit à disposition de l'Arbitre jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

La FIM peut nommer des Délégués ou des Représentants pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.

Voir également Chapitre 40 du Code Sportif.

031/FMX.5.1.1 Officiels détenteurs d'une licence

Il est recommandé que les officiels détenteurs d'une licence FIM parlent couramment l'Anglais ou le Français.

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations internationales, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FMNR valable pour l'année en cours :

- Arbitre;
- Commissaire Technique;
- Commissaire Environnement.

031/FMX.5.1.2 Juridiction

Tous les officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité l'Arbitre, à l'exception du Collège des Juges.

031/FMX.5.2 Arbitre

L'Arbitre est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Collège des Juges ou Commissaire FIM. Ses tâches primordiales sont les suivantes :

- *L'Arbitre doit s'assurer que le parcours ou la piste sont en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir*
- *L'Arbitre doit s'assurer de l'identité des coureurs et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction.*
- *L'Arbitre, avec le Chef du Service Médical, doit rassembler tous les formulaires médicaux.*
- *L'Arbitre peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, de la piste ou du lieu. Il peut également arrêter prématurément une manifestation ou l'annuler en tout ou en partie.*
- *L'Arbitre peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- *L'Arbitre doit s'assurer que les règlements FIM soient respectés.*

- *L'Arbitre peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- *L'Arbitre doit signaler au Collège des Juges toutes les décisions à prendre ou déjà prises.*
- *L'Arbitre décide de toutes les réclamations et doit signaler au Collège des Juges toute réclamation qui lui a été adressée et les décisions prises.*
- *L'Arbitre doit rassembler les rapports des officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Collège des Juges.*

031/FMX.5.3 Commissaire Technique

Le Commissaire Technique, nommé par la FMNR, doit procéder à la vérification des motocycles et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

031/FMX.5.4 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à l'Arbitre sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*

031/FMX.5.5 Collège des Juges

Le Collège des Juges est composé de 5 Juges, nommés par la FMNR.

Pour des manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF, le Collège des Juges doit être nommé conjointement avec IFMXF. Il y aura un Chef des Juges, nommée par IFMXF, et 4 Juges nommés par la FMNR.

Les Juges peuvent être des anciens coureurs, des coureurs qui ne participent pas à la manifestation ou d'autres personnes dont l'aptitude et l'intégrité peuvent être dûment justifiées.

Les Juges doivent coter les prestations du coureur dans la compétition.

031/FMX.5.6 Délégué/Représentant FIM

En plus des officiels mentionnés précédemment, la FIM peut nommer des Délégués ou des Représentants pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.

031/FMX.6 COUREURS

031/FMX.6.1 Engagements et Licences

Les coureurs qui participent à des manifestations internationales ou des manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF:

- a) Doivent être en possession de la licence FIM Internationale ou Championnat du Monde de Motocross FreeStyle appropriée (Avant d'émettre cette licence, la FMN du coureur doit demander une approbation et confirmation d'IFMXF que le coureur a la dextérité nécessaire. Tous les coureurs qui figurent au Classement Mondial IFMXF à la date du 31 décembre de l'année précédente ont automatiquement l'approbation de IFMXF);*
- b) Doivent avoir l'autorisation de leur FMN;*
- c) Sont sous la réserve de participer aux essais officiels et admission de l'Arbitre confirmant qu'il a la dextérité nécessaire à participer dans la manifestation. S'ils sont recalés, ils seront exclus de toute autre participation et doivent se retirer de la manifestation.*

Lors de ces manifestations, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences et autorisations à l'Arbitre ou ses assistants.

031/FMX.6.2 Age des coureurs

Pour les manifestations internationales, les licences de coureur ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint l'âge minimum suivant :

- Motocross FreeStyle 15 ans*

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal) établi par un médecin reconnu par leur FMN.

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

Voir également Chapitre 60.4 du Code Sportif.

031/FMX.6.3 Formulaire médical

Afin d'être autorisé à participer à la manifestation, les coureurs doivent remplir un formulaire médical (Voir Annexe A).

De plus, le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical masqué ou toute blessure qu'il pourrait avoir.

031/FMX.6.4 Equipements

C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.

La FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement sur la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements et en assumer toutes les risques.

Lors des manifestations, pendant chaque séance d'essais, qualification, série/manche et/ou finale, les coureurs doivent porter l'équipement suivant:

1. Casques

Les casques doivent être conformes aux Règlements du Championnat du Monde de Motocross FIM. Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements du Championnat du Monde de Motocross FIM.

2. Equipement et vêtements de protection

Le coureur doit porter un pantalon et des gants en matière résistante, des bottes en cuir ou matière équivalente allant jusqu'aux genoux et un maillot.

Des pantalons coupés et des maillots sans manches sont autorisés.

Il est fort recommandé de porter des lunettes, une protection cage thoracique/dos, une protection sur les principaux points de contact, genoux, coudes, épaules, hanches, etc. Toutefois, les coureurs doivent se fier à leur propre jugement et sont seuls responsables.

031/FMX.6.5 Coureur et comportement dangereux, conduite dangereuse

Les organes ou les officiels concernés peuvent exclure, à tout moment pendant la manifestation, un coureur dont la condition physique et/ou mentale est ou peut constituer une source de danger.

031/FMX.7 MOTOCYCLES

031/FMX.7.1 Motocycles

Les manifestations de Motocross FreeStyle sont ouvertes aux motocycles appartenant à la Catégorie 1, Groupe A1 des Règlements Techniques Motocross (minimum 125cc, moteurs 2-temps).

031/FMX.7.2 Préparation du motocycle

Le coureur peut préparer son motocycle à sa propre convenance et en assume toutes les risques.

Il faut respecter ce qui suit :

- Les garde-boue avant et arrière peuvent être raccourcis, mais le garde-boue arrière doit toujours couvrir le cadre.*
- Les plastiques latéraux peuvent être modifiés or partiellement coupés (trous) afin de permettre au coureur de tenir le motocycle.*
- Les garde-boue avant et arrière, les cache-radiateurs et plaques-numéros doivent être fabriqués dans une matière flexible.*
- Il est interdit d'utiliser de matériaux en composite de carbone pour les garde-boue avant et arrière, les cache-radiateurs et plaques-numéros*
- Une protection sur le guidon est recommandée.*
- Il est autorisé d'utiliser des leviers de freins et d'embrayage raccourcis. Toutefois, une sphère permanente qui doit être partie intégrale du levier (diamètre minimum de cette partie aplatie : 16 mm) est fortement recommandée.*
- Des bords aiguisés sont interdits.*
- Seul le carburant sans plomb dans le sens usuel de cette appellation est autorisé (Voir Art. 01.63 Carburant, mélanges carburant/huile des Règlements Techniques Motocross).*
- La limite de bruit maximum autorisé d'un motocycle est 96dB/a.*

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

031/FMX.7.3 Motocycle dangereux

Les organes ou les officiels concernés peuvent exclure, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

031/FMX.8 PUBLICITE SUR LES COUREURS ET LES MOTOCYCLES

Lors des manifestations internationales se déroulant sous l'autorité de la FIM, la publicité est admise sur les coureurs et les motocycles.

En ce qui concerne le casque, la publicité est autorisée à condition qu'elle n'altère pas les caractéristiques techniques du casque.

031/FMX.9 REGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes et inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que les détails relatifs à la manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règles FIM.

Le RP doit indiquer le format de la compétition et le nombre de coureurs acceptés pour les qualifications et la finale.

Le format de la compétition sera annoncé aux coureurs lors du briefing préalable à la manifestation.

Pour toutes les manifestations, le RP doit être publié une semaine avant la date de la manifestation dans la (les) langue(s) officielle(s) de la FMNR et les langues officielles de la FIM.

Le RP doit être approuvé par la FMNR et ensuite ratifié par l'Arbitre. Pour des manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF, le RP doit également être approuvé par IFMXF.

L'organisateur doit fournir à tous les coureurs acceptés le RP indiquant tous les détails de la manifestation. Une copie de ce RP doit également être affiché à un endroit central dans le parc des coureurs.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après qu'ils ont été approuvés ou après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, l'Arbitre et dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR (et IFMXF, si la manifestation est conjointement organisée avec IFMXF) peuvent autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée par le l'Arbitre et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

031/FMX.10 ENGAGEMENTS

031/FMX.10.1 Généralités

Les engagements pour une manifestation internationale du Calendrier FIM sont ouverts aux coureurs du Classement Mondial FIM/IFMXF.

Tout autre coureur qui veut participer à une manifestation doit contacter IFMXF et recevoir leur approbation.

Tout engagement doit être approuvé par la FMN du requérant.

031/FMX.10.2 Bulletins d'inscription

Tout engagement doit être établi par écrit sur un bulletin d'inscription où doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe, sponsor et la marque du motocycle.

Les inscriptions provisoires faites par téléfax ou courrier électronique par une FMN doivent être confirmées avec la signature de leur coureur sur le bulletin d'inscription officiel immédiatement à son arrivée sur le lieu de la manifestation.

Les bulletins d'inscription doivent être rédigés dans les langues officielles de la FIM et l'Art. 60.5 du Code Sportif doit y être mentionné.

031/FMX.10.3 Non-participation à une manifestation

Un coureur engagé dans une manifestation internationale et qui ne peut pas participer est tenu d'en informer les organisateurs aussi tôt que possible en fournissant une justification acceptable et valable.

En cas de manquement à cette procédure ou si les raisons invoquées sont considérées insuffisantes, l'Arbitre pourra prendre des sanctions ou demander à la FMNR d'appliquer la procédure prévue pour la discipline concernée.

Un coureur qui ne prend pas part à une manifestation à laquelle il est engagé et qui, le même jour, participe à une autre manifestation, sans le consentement préalable de l'organisateur ou des FMN concernés, est automatiquement suspendu en attendant des sanctions prises par la FIM.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas aux essais et/ou à la manifestation et qui quitte la manifestation sans en avoir reçu l'autorisation du l'Arbitre est passible d'une sanction.

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par les Commissaires FIM ou l'Arbitre.

031/FMX.11 ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

031/FMX.11.1 Contrôles préliminaires

Avant le début des entraînements officiels, il y a lieu d'effectuer les contrôles préliminaires relatifs aux questions administratives, à la vérification des licences, à la visite médicale, au contrôle des motocycles, des casques, de l'équipement et des vêtements de protection.

Le contrôle des motocycles doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Commissaire Technique, les coureurs doivent se présenter et ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

031/FMX.11.2 Briefings

Une réunion aura lieu au circuit entre l'Arbitre, le Chef des Juges, le Responsable des Contrôles Techniques, les organisateurs et/ou IFMXF (si la manifestation est organisée conjointement avec IFMXF) et les coureurs, généralement avant les essais. Toutes les personnes mentionnées ci-dessus doivent y participer. Si nécessaire, plusieurs briefings peuvent être organisés.

Il est également demandé au Chef des Commissaires de Piste et le Chef du Service Médical, d'y participer.

Lors de ce briefing, le Chef des Juges sera présenté aux coureurs, le format de la compétition sera annoncé, des points concernant le circuit et la sécurité, le format de la compétition et les procédures de course seront abordés.

Après les essais officiels, il y aura encore un briefing. Le Chef des Juges annoncera alors :

- Les éventuels changements au format de la compétition;*
- La période de temps pour une sortie;*
- Le nombre minimum de sauts qu'un coureur doit effectuer pendant cette période de temps;*
- Le nombre de sauts autorisés pendant le temps additionnel.*

C'est la responsabilité de chaque coureur d'assister aux briefings, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.

031/FMX.11.3 Acceptation de la piste par les coureurs

Après le briefing, l'Arbitre obtiendra l'acceptation des coureurs du tracé de la piste et les emplacements des rampes. S'il est souhaité, des modifications peuvent être faites.

S'il n'y a pas un briefing avec les coureurs avant les essais, l'Arbitre obtiendra de chaque coureur l'acceptation du tracé de la piste et les emplacements des rampes, avant qu'ils puissent commencer leurs sorties d'essais.

Une fois que les coureurs ont accepté la piste, aucun changement n'est autorisé sauf en cas de sécurité/force majeure. Ces modifications devaient être d'ordre mineur et en consultation avec les coureurs.

Un circuit présenté pour la manifestation est présumé être le même que celui qui a été acceptée par les coureurs.

L'acceptation du circuit par les coureurs est uniquement valable pour et limitée aux essais et sorties/manches officielles comptant pour la manifestation organisée sous la juridiction de la FIM, sans préjudice à l'Art. 10.8 du Code Sportif FIM.

Si un coureur ne peut pas accepter le circuit, il ne peut pas être obligé à participer à la manifestation et il est libre de se retirer de la compétition.

031/FMX.11.4 Généralités

Il est hautement recommandé qu'il n'y ait qu'un seul coureur sur le parcours à la fois.

Un coureur ne peut accéder au parcours que sur signal du Commissaire de Piste qui se trouve à la sortie de la zone d'attente.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau ou instructions données par les Officiels.

Un coureur ne peut que faire une série de sauts pendant une période de temps limitée. Le temps commence quand le coureur atteint la rampe pour sauter et est terminé après que l'horloge indique "0", sauf dans le cas d'un double saut.

Si des tables de lancement sont incorporées dans la piste et la roue avant atteint la table de lancement dans les fragments de la seconde qui précède le "0", ce sera le dernier saut comptant pour les résultats du coureur dans cette sortie/manche, n'importe la longueur de la table de lancement.

S'il n'a pas de tables de lancement incorporées dans la piste et la roue avant atteint la rampe dans les fragments de la seconde qui précède le "0", ce sera le dernier saut comptant pour les résultats du coureur dans cette sortie/manche.

Il n'est pas permis à un coureur d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens que des problèmes mécaniques.

031/FMX.11.5 Essais

Afin d'être admis à la manifestation, tous les coureurs doivent participer à la première séance des essais officiels de cette manifestation. Il est recommandé aux coureurs de faire plusieurs sorties d'essais durant ces essais officiels.

Lors du deuxième jour de la manifestation (si la manifestation se tient sur deux jours), la participation aux essais est optionnelle mais hautement recommandée.

031/FMX.11.6 Format de la compétition

Les organisateurs sont libres d'établir un programme qui peut compter des séances de qualification, sorties, manches et/ou une finale.

En principe, si le nombre d'engagements dépasse les 12, une séance de pré-qualification est hautement recommandée. Toutefois, des exceptions à ce principe sont autorisées.

Un tirage au sort décidera de l'ordre de départ des coureurs.

Le format de la compétition doit être publié dans le Règlement Particulier de la Manifestation et être approuvé par la FMNR. Pour des manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF, le format de la compétition doit également être approuvé par IFMXF.

031/FMX.11.7 Arrêt d'une manifestation

L'Arbitre a le droit, de sa propre initiative, d'arrêter prématurément une séance d'essais ou de qualification, une sortie/manche ou une finale, d'annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

031/FMX.12 AIDE EXTERIEURE

Toute aide extérieure sur le parcours pendant les essais ou séances de qualification, sorties/manches ou finale est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification.

Les communications radio avec les coureurs ne seront pas autorisées.

031/FMX.13 CONTROLE MEDICAL SPECIAL

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande de l'Arbitre ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

031/FMX.14 SIGNAUX OFFICIELS

La signalisation officielle doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante:

Signal	Signification
<i>Drapeau vert</i>	<i>Piste libre pour le départ de la sortie/manche du coureur.</i>
<i>(Lors du départ, le drapeau vert sera remplacé par un signe de la main de l'officiel en charge de la zone d'attente)</i>	
<i>Drapeau rouge, fixe</i>	<i>Fin de la sortie/manche du coureur. Le coureur peut encore effectuer un saut et doit ensuite s'arrêter.</i>

L'âge minimum pour les préposés à la signalisation est fixé à 16 ans.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du vert ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation soit écoulé.

031/FMX.15 RESULTATS

Le Collège des Juges attribuera des points à chaque saut effectué par le coureur sur une échelle de 0 à 10 ou 0 à 20.

Le Collège des Juges jugera les coureurs sur les critères suivants :

1. Points pour les sauts individuels

- a) *Enchaînement des sauts (Chaque saut/points de 0 à 10);*
- b) *"Double up" (Une fois/points de 0 à 20);*
Le "double up" sont les points attribués pour le dernier saut.
Ex. Nombre minimum de sauts à effectuer: 10 + le "double up". Le coureur fait un total de 14 sauts pendant la période de temps + le "double up". De ces 14 résultats/points, seuls les 10 meilleurs résultats/points + les points du "double up" seront retenus.

2. Points généraux

- c) *Utilisation du circuit par le coureur (Une fois/points de 0 à 10);*
- d) *Variation dans les sauts (Une fois/points de 0 à 10);*
- e) *Appréciation personnelle (Une fois/points de 0 à 20).*

Les marques de chaque Juge seront totalisées. De ces 5 marques totales, les totaux les plus inférieures et les plus supérieures seront enlevés. Les 3 marques totales restantes compteront pour le résultat final du coureur dans la sortie/manche/finale.

Vu le fait que le Motocross FreeStyle est un sport qui progresse tout le temps, ces critères peuvent être revus pendant la saison.

Lors de manifestations se déroulant avec une finale, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui, lors de la finale, a reçu le score le plus élevé de la part du Collège des Juges.

Lors de manifestations se déroulant en plusieurs sorties/manches, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points.

En cas d'ex aequo, la procédure suivante sera appliquée :

- 1. *Les résultats des qualifications seront pris en considération;*
- 2. *Si l'ex aequo subsiste, les points attribués par les 5 Juges lors de la Finale détermineront le classement final;*
- 3. *Si, toutefois, l'ex aequo subsiste encore, les points attribués par les 5 Juges lors des qualifications détermineront le classement final.*

Les résultats ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Les coureurs qui désirent poser des questions au Collège des Juges doivent contacter l'Arbitre.

Si une réclamation et/ou appel est (sont) interjetés contre les résultats, ces résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe (les organes) compétents.

Les résultats finaux de la manifestation, n'importe si elle est organisée avec ou sans IFMXF, dûment signés par l'Arbitre, doivent être envoyés par télécopie ou courrier électronique à IFMXF.

Les résultats de toutes les manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF compteront pour le Classement Mondial FIM/IFMXF.

031/FMX.16 RECLAMATIONS

*Toute réclamation doit être présentée à l'Arbitre, conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM et au Règlement Particulier et être accompagnée d'une caution de **€ 30.- (US\$ 40.-)** ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursé si la réclamation est fondée.*

Des réclamations contre la participation d'un coureur doivent être introduites avant les essais officiels.

Des réclamations contre la composition du Collège de Juges doivent être introduites dans l'heure qui suit l'annonciation lors du briefing.

Des réclamations contre l'évaluation des performances d'un coureur ne sont pas permises. Les réclamations contre les résultats sont uniquement permises en cas de calcul mathématique incorrect.

Toutes les autres réclamations doivent être faites dans les 30 minutes qui suivent l'annonciation des résultats de la manifestation.

L'arbitre décide de toutes les réclamations. Il n'y a pas d'appel contre ses décisions sauf selon Art. 031/FMX.17 Appels.

031/FMX.17 APPELS

Un appel peut être fait auprès de la FMNR contre les décisions qui concernent l'éligibilité d'un coureur, le calcul mathématique incorrect des résultats, la composition du Collège de Juges et seulement dans les cas où les Règlements ont été enfreints.

031/FMX.18 CLOTURE D'UNE MANIFESTATION

Une manifestation n'est considérée comme terminée qu'au terme du délai de réclamation et d'appel et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise.

Les coureurs classés premier, deuxième et troisième sont invités à la cérémonie officielle de remise des prix, si celle-ci est prévue, pendant laquelle l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) peut être joué.

L'Arbitre, le Collège des Juges et tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles au lieu de la manifestation avec tout l'équipement en place jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

031/FMX.19 CLASSEMENT MONDIAL FIM/IFMXF

Pour des manifestations internationales conjointement organisées en partenariat avec IFMXF, tous les coureurs participant aux essais, qualifications et le programme officiel marqueront des points pour le Classement Mondial FIM/IFMXF.

Des points sont attribués aux coureurs selon l'échelle suivante :

12 points au	1 ^{er}	3 points au	9 ^{ème}
10 points au	2 ^{ème}	3 points au	10 ^{ème}
8 points au	3 ^{ème}	2 points au	11 ^{ème}
7 points au	4 ^{ème}	2 points au	12 ^{ème}
6 points au	5 ^{ème}	1 point au	13 ^{ème}
5 points au	6 ^{ème}	1 point au	14 ^{ème}
4 points au	7 ^{ème}	(et de suite jusqu'à la 19 ^{ème} position)	
4 points au	8 ^{ème}		

Pendant la première année après la manifestation internationale, les points compteront pour 100% pour le Classement Mondial FIM/IFMXF. Pendant la deuxième année après la manifestation en question, les points marqués à cette manifestation internationale ne compteront que pour 50%. A partir de la troisième année de la manifestation en question, les 50% restants des points marqués à cette manifestation ne compteront plus pour le Classement Mondial FIM/IFMXF.

En cas d'ex aequo au Classement Mondial FIM/IFMXF, les points marqués dans la dernière manifestation internationale détermineront l'ordre au Classement Mondial FIM/IFMXF. Si nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière manifestation internationale détermineront l'ordre au Classement Mondial FIM/IFMXF, et ainsi de suite.

045 – REGLEMENT

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTOCROSS FREESTYLE

045.1	TITRE ET GENERALITES	28
045.1.1	Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle.....	28
045.1.2	Calendrier.....	28
045.1.3	Manifestations de Championnat du Monde FIM ...	28
045.2	LIEU	29
045.2.1	Parc des coureurs.....	29
045.2.2	Zone d'attente.....	29
045.2.3	Spécifications du Parcours.....	29
045.2.4	Commissaires de Piste.....	31
045.2.5	Matériel lourd.....	31
045.2.6	Podium des Juges	31
045.2.7	Podium de Contrôle.....	32
045.2.8	Bureau d'Organisation.....	32
045.3	EQUIPEMENT ELECTRIQUE	32
045.3.1	Electricité	32
045.3.2	Système de sonorisation.....	33
045.3.3	Eclairage du parcours	33
045.3.4	Tableau de résultats et horloge.....	33
045.3.5	Système de pointage	33
045.4	SERVICES DE SECOURS	33
045.4.1	Service médical	33
045.4.2	Service de lutte contre les incendies	34
045.4.3	Plan d'urgence/d'évacuation	34
045.5	OFFICIELS ET PROCEDURES	34
045.5.1	Généralités	34
045.5.1.1	Officiels détenteurs d'une licence FIM	35
045.5.1.2	Juridiction	35
045.5.2	Arbitre.....	35
045.5.3	Directeur Technique.....	36
045.5.4	Commissaire Environnement.....	36
045.5.5	Collège des Juges.....	37
045.5.6	Délégué FIM ou CMS	37
045.6	COUREURS.....	37
045.6.1	Licences	37
045.6.2	Age des coureurs.....	37
045.6.3	Formulaire médical	38
045.6.4	Equipements.....	38
045.6.5	Coureur et comportement dangereux, conduite dangereuse	38

045.7	MOTOCYCLES.....	39
045.7.1	Motocycles	39
045.7.2	Préparation du motocycle.....	39
045.7.3	Motocycle dangereux.....	39
045.8	PUBLICITE SUR LES COUREURS ET LES MOTOCYCLES.....	40
045.9	REGLEMENT PARTICULIER.....	40
045.10	ENGAGEMENTS	40
045.10.1	Généralités	40
045.10.2	Bulletins d'inscription.....	41
045.10.3	Non-participation à une manifestation	42
045.11	ORGANISATION DE LA MANIFESTATION	42
045.11.1	Contrôles préliminaires	42
045.11.2	Briefing	43
045.11.3	Acceptation de la piste par les coureurs	43
045.11.4	Généralités	44
045.11.5	Essais	44
045.11.6	Format de la compétition	45
045.11.7	Ordre de départ	46
045.11.8	Pannes mécaniques.....	46
045.11.9	Blessures	47
045.11.10	Arrêt d'une manifestation.....	49
045.12	AIDE EXTERIEURE	49
045.13	CONTROLE MEDICAL SPECIAL.....	49
045.14	SIGNAUX OFFICIELS.....	49
045.15	RESULTATS	50
045.15.1	Procédure.....	50
045.15.2	Résultats de la manifestation	51
045.15.3	Présentation et publication	51
045.16	RECLAMATIONS.....	52
045.17	APPELS.....	52
045.18	CLOTURE D'UNE MANIFESTATION	53
045.19	POINTS POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE.....	53

Responsabilités et Conditions Générales

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions du/(des) :

1. *Code Sportif FIM*
2. *Règlements de Motocross FreeStyle FIM*
3. *Règlements Techniques Motocross FIM*
4. *Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
5. *Code de l'Environnement FIM*
6. *Code Médical FIM*
7. *Code Antidopage FIM*
8. *Annuaire FIM*
9. *Manuel pour les Organismes FIM*

de l'année courante, tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination "Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle").

Les "Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle" peuvent être traduits dans d'autres langues, mais c'est le texte anglais qui prévaudra en cas de conflit concernant son interprétation.

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle. A tout moment lors du déroulement de la manifestation, la responsabilité du coureur, ou de toute autre personne s'occupant d'un motocycle inscrit est solidairement et conjointement engagée avec l'équipe.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motocycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, Zone de réparations et de signalisation ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage.

045.1 TITRE ET GENERALITES

045.1.1 Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle

Un Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle destiné aux coureurs et aux constructeurs se dispute chaque année sous l'égide de la FIM.

Ce Championnat est soumis aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle FreeStyle, Code Sportif, Chapitre 30 "Championnats du Monde FIM et Prix FIM".

045.1.2 Calendrier

Des Manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle doivent être inscrites au Calendrier.

Les manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle ont priorité sur les manifestations internationales de la discipline. La FMNR qui désire organiser une Manifestation Internationale à la même date qu'une manifestation de Championnat du Monde FIM FreeStyle Motocross doit recevoir une autorisation préalable de la FIM et IFMXF.

045.1.3 Manifestations de Championnat du Monde FIM

Les manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle doivent être organisées sur des circuits qui sont conformes aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle FreeStyle.

Aucune manifestation ne peut être organisée sans que les organisateurs aient obtenu au préalable toutes les autorisations légales nécessaires.

Les organisateurs ont la responsabilité de fournir toutes les installations et le personnel afin d'assurer un déroulement sûr, efficace et sans heurts de la manifestation.

L'assurance responsabilité civile entrera en vigueur deux jours avant le début des essais et prendra fin deux jours après la dernière Finale.

Les manifestations du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle commencent au moment des vérifications techniques et sportives et sont terminées quand les formalités suivantes ont eu lieu :

- a) Les résultats finaux ont été approuvés par l'Arbitre;*
- b) Tous les délais pour déposer des réclamations sont écoulés; et*
- c) Tous les contrôles techniques, sportifs et antidopage ont été effectués.*

Si une réclamation a été déposée, les résultats ne seront pas officiels avant qu'une décision n'ait été prise par le l'Arbitre.

La Direction de Course doit rester complètement opérationnelle jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation, et tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester au circuit, à la disposition du l'Arbitre et du Collège des Juges pendant cette période.

045.2 LIEU

045.2.1 Parc des coureurs

Le parc des coureurs :

- Doit être situé sur une surface dure;*
- Doit offrir à chaque coureur une aire couverte de minimum 3m X 3m, équipée avec deux chaises. Une table et un container d'ordures sont recommandés;*
- Doit être équipé d'installations sanitaires adéquates;*
- Doit également être équipé de façon à permettre le contrôle technique et des réparations;*
- Doit disposer d'un service de sécurité adéquat afin de limiter l'accès aux personnes dûment accréditées;*
- Doit avoir un accès direct à la zone d'attente.*

045.2.2 Zone d'attente

La zone d'attente :

- Doit être suffisamment grande et être située sur une surface dure et clôturée;*
- Devrait être située proche de la zone d'élan;*
- Doit avoir un accès afin de permettre aux coureurs d'entrer et de quitter facilement le parcours. Cet accès doit être départagé par une grille en une entrée et une sortie. Un commissaire pour contrôler l'entrée et la sortie de la piste doit être placé à cet endroit.*

045.2.3 Spécifications du Parcours

La zone utilisée pour le parcours doit être située sur une surface horizontale et dure.

Le parcours devrait être fait de matériaux naturels (sable, terre, etc.).

La composition et la préparation de la surface du parcours doivent être dures et offrir une bonne traction.

L'utilisation de béton ou de surfaces pavées est interdite. Toutefois, les zones d'élans qui mènent vers les rampes peuvent être sur du béton ou des surfaces pavées (exemple : le tunnel du stade qui mène vers la piste) ou des tables de lancement incorporant une grille. Les zones d'élans qui mènent vers les rampes doivent être suffisamment long afin de procurer au coureur moyen participant à la manifestation la vitesse nécessaire pour couvrir la distance de la zone de saut facilement.

Des rampes et des obstacles artificiels (exemple : "wallrides" et "grind boxes" peuvent être intégrées dans le parcours.

Les rampes doivent être de construction métallique uniquement; des constructions en bois ne sont pas permises. Le sol des rampes peuvent être en bois mais doivent avoir un sol adhérent et offrir suffisamment de traction.

Des obstacles (ex. murs, etc.) à la fin de cette zone de dégagement doivent toujours être protégés par des système de protection de blocs de mousse développés dans un sac résistant au feu.

Le parcours ne peut pas traverser un plan d'eau et le terrain ne doit pas être trop rocheux ou pierreux et ne peut pas être dédoublé par un obstacle (arbre, roche, etc).

Le tracé du parcours peut être fait avec l'aide des coureurs présents.

De chaque côté du parcours, il doit y avoir une zone neutre de sécurité suffisamment large afin de permettre à l'équipe médicale/aux ambulances et officiels de travailler.

La zone pour les spectateurs doit être située derrière la zone neutre de sécurité et être délimitée par une barrière ou un mur du côté du public.

Des diagrammes sont joints à ce Règlement. Veuillez noter que toutes les dimensions indiquées ci-dessous sont des minima () ou maxima (°) approximatives.*

Les rampes de décollage doivent avoir une hauteur entre les 2.50 () à 3.20 m (°). Un radius entre les 5.50 (*) et 12.00 m (°) est hautement recommandé.*

Les rampes doivent avoir une largeur de 0.80 m ().*

Les aires d'atterrissage doivent avoir une hauteur de 4.00 () à 4.50 m (**).*

La table au sommet de l'aire d'atterrissage doit être de 1.50 ()/(Lon) X 2.50 m (*)/(Lar).*

Il est hautement recommandé que la distance entre la rampe et l'atterrissage (= zone de saut) soit entre les 10.00 () à 28.00 m (°°). La longueur de la zone de saut dépend de l'angle de la rampe (moins élevé le radius, plus courte sera la zone de saut).*

La hauteur de l'arène au-dessus d'une zone de saut doit être de 14 m (). La hauteur au-dessus de la zone de saut doit être augmentée en fonction de l'angle de la rampe et la distance de la zone de saut.*

Après un saut, il faut y avoir une zone de dégagement d'une longueur de 12 m ().*

045.2.4 Commissaires de Piste

Un poste de Commissaire de Piste doit être situé au départ de la zone d'élan et au bout de la zone de freinage.

Les Commissaires de Piste doivent être positionnés d'une telle manière qu'ils puissent superviser toute la zone pour laquelle ils sont responsables. Les Commissaires de Piste doivent également pouvoir avoir un contact visuel.

Il est fort recommandé avant et pendant la manifestation que les organisateurs et les officiels se consultent avec les coureurs pour la configuration de la piste et des rampes. Chaque coureur doit déterminer avec satisfaction que le tracé de la piste et les emplacements des rampes lui conviennent et il assume tout risque de participation.

045.2.5 Matériel lourd

Un matériel lourd adéquat pour préparer le parcours doit être disponible.

Ce matériel lourd avec des conducteurs expérimentés, doit être prêt à intervenir sur le parcours lors de la manifestation et doit être disponible jusqu'à la fin de la manifestation.

045.2.6 Podium des Juges

Il faut prévoir pour le Podium des Juges (critères minimaux) :

- Un espace de travail, offrant de la place à 10 officiels et observateurs;*
- Suffisamment de tables et de chaises pour 10 personnes;*
- Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre au Podium des Juges d'être opérationnel à tout instant.*

Le Podium des Juges doit être bien situé afin d'assurer que la totalité de la piste soit visible des Juges.

Le Podium des Juges doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

Pendant la manifestation, le Podium des Juges doit être accessible.

045.2.7 Podium de Contrôle

Il faut prévoir pour le Podium de Contrôle (critères minimaux) :

- *Un espace de travail, offrant de la place à 10 officiels et observateurs;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 10 personnes;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre au Podium de Contrôle d'être opérationnel à tout instant.*

Le Podium de Contrôle doit être adjacent au Podium des Juges et assurer que la totalité de la piste soit visible des officiels qui l'occupent.

Tous les fils techniques (lumières, sonorisation, écrans vidéo) devraient se terminer à cet endroit.

Le Podium de Contrôle doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

045.2.8 Bureau d'Organisation

Il faut prévoir pour le Bureau d'Organisation (critères minimaux) :

- *Un espace de travail, offrant de la place à 10 officiels et observateurs;*
- *Suffisamment de tables et de chaises pour 10 personnes;*
- *Un téléphone (ligne directe), et une ligne avec connexion internet;*
- *Une photocopieuse puissante avec trieuse et une quantité suffisante de papier;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité pour permettre au Bureau d'Organisation d'être opérationnel à tout instant.*

Le Bureau d'Organisation doit être bien situé auprès de toutes les installations de la manifestation.

Le Bureau d'Organisation doit être opérationnel dès le premier jour de la manifestation.

045.3 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

045.3.1 Electricité

Lorsque l'électricité est fournie au lieu de la manifestation et ses installations, les normes locales concernant la sécurité doivent être respectés.

045.3.2 *Système de sonorisation*

Un système de sonorisation combiné pour les coureurs et spectateurs doit être installé. L'audibilité doit être satisfaisante partout dans les zones réservées au public.

045.3.3 *Eclairage du parcours*

Si la manifestation a lieu le soir/la nuit, la totalité de la piste doit être suffisamment éclairée.

Deux alimentations séparées avec commutation instantanée en cas de panne sont hautement recommandées.

045.3.4 *Tableau de résultats et horloge*

Un tableau de résultats et une horloge suffisamment grands, visibles de tous et indiquant les résultats et le temps officiels, seront placés autour du parcours.

L'horloge doit également être visible par les coureurs quand ils font une sortie.

L'horloge doit afficher des chiffres d'un minimum de 3 unités.

045.3.5 *Système de pointage*

A chaque fois qu'une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle est organisée, le système de pointage officiel utilisé sera le système de jugement électronique EDV d'IFMXF.

045.4 *SERVICES DE SECOURS*

045.4.1 *Service médical*

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical, qui agit en liaison avec l'Organisateur.

La composition de l'équipe médicale et le matériel doivent être définis conformément au Code Médical FIM (critères minimum) :

- 1 X véhicule Type B (avec personnel et équipement correspondant);*
- 1 X véhicule Type B (avec personnel et équipement correspondant).*

Un plan d'évacuation des blessés doit être défini avant l'épreuve entre l'Organisateur et le Chef du Service Médical.

Lors de l'organisation du service médical, l'organisateur doit également respecter les normes locales concernant la sécurité.

045.4.2 Service de lutte contre les incendies

Pendant toute la manifestation, l'organisateur doit également respecter les normes locales concernant la lutte contre les incendies.

045.4.3 Plan d'urgence/d'évacuation

En cas d'urgence (accident, feu, etc.), un plan d'urgence/d'évacuation efficace pour tout le circuit (installations et piste) doit être défini avant la manifestation entre l'Organisateur et les services de sécurité.

045.5 OFFICIELS ET PROCEDURES

045.5.1 Généralités

La direction et la supervision des manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle ainsi que la procédure judiciaire sont assurées par des officiels conjointement nommés par la FIM, IFMXF et les FMN.

La FIM, IFMXF et les FMN nomment des officiels et demeurent garantes de leur aptitude et de leur intégrité pour une fonction dûment justifiée.

La FIM, IFMXF ou la FMN se réserve le droit, le cas échéant, de renouveler ou d'annuler une nomination.

Un officiel ne peut pas être coureur, sponsor, chef d'équipe ou mécanicien dans la manifestation en question. D'autres critères sont d'application pour le Collège des Juges.

Ces officiels doivent être détenteurs de la licence FIM valable pour la discipline et la fonction concernées.

La qualification officielle de la FIM n'est accordée qu'après que les officiels aient prouvé leur compétence leur compétence selon les modalités prévues pour le Motocross FreeStyle.

Les Commissions permanentes organisent des séminaires, obligatoires pour certains officiels. L'officiel doit avoir participé avec succès à un Séminaire organisé par la Commission en question.

La participation au séminaire est obligatoire au moins tous les trois ans. Pour les séminaires qui se déroulent en novembre et décembre, la validité de la licence commence le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Lors d'une manifestation, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences à l'Arbitre.

Tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels avec tout l'équipement en place au circuit à disposition de l'Arbitre jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

Voir également Chapitre 40 du Code Sportif.

045.5.1.1 Officiels détenteurs d'une licence FIM

Il est recommandé que les officiels détenteurs d'une licence FIM parlent couramment l'Anglais ou le Français.

Tout officiel ci-dessous, lorsqu'il est en fonction à des manifestations internationales, doit être détenteur de la licence adéquate d'officiel de la FIM valable pour l'année en cours :

- Arbitre;*
- Directeur Technique;*
- Commissaire Environnement.*

045.5.1.2 Juridiction

Tous les officiels et leurs adjoints sont soumis à l'autorité de l'Arbitre, à l'exception du Collège des Juges.

045.5.2 Arbitre

L'Arbitre, nommé conjointement par la FIM et IFMXF, est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Il ne peut pas être membre votant du Collège des Juges ou Commissaire FIM. Ses tâches primordiales sont les suivantes:

- L'Arbitre doit s'assurer que le parcours ou la piste sont en bon état, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.*
- L'Arbitre doit s'assurer de l'identité des coureurs et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction.*
- L'Arbitre, avec le Chef du Service Médical, doit rassembler tous les formulaires médicaux.*
- L'Arbitre peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du parcours, de la piste ou du lieu. Il peut également arrêter prématurément une manifestation ou l'annuler en tout ou en partie.*

- *L'Arbitre peut refuser à un coureur ou à un motocycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.*
- *L'Arbitre doit s'assurer que les règlements FIM soient respectés et peut imposer des sanctions/pénalités.*
- *L'Arbitre peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.*
- *L'Arbitre doit signaler au Collège des Juges et le Promoteur du Championnat toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été adressée.*
- *L'Arbitre décide de toutes les réclamations doit signaler au Collège des Juges, le Délégué CMS et le Promoteur du Championnat toute réclamation qui lui a été adressée et les décisions prises.*
- *L'Arbitre doit rassembler les rapports des officiels d'exécution, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport au Délégué CMS.*

045.5.3 *Directeur Technique*

Le Directeur Technique, nommé conjointement par la FIM et IFMXF, doit procéder à la vérification des motocycles et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

045.5.4 *Commissaire Environnement*

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- *Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations au Délégué CMS sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences potentielles sur l'environnement.*

045.5.5 Collège des Juges

Le Collège des Juges est composé de 5 Juges.

Il y aura un Chef des Juges, et deux Juges, conjointement nommés par la FIM et IFMXF, et deux Juges conjointement nommés par la FMNR et IFMXF.

Les Juges peuvent être des anciens coureurs, des coureurs qui ne participent pas à la manifestation ou d'autres personnes dont l'aptitude et l'intégrité peuvent être dûment justifiées.

Les Juges doivent coter les prestations du coureur dans la compétition.

045.5.6 Délégué FIM ou CMS

En plus des officiels mentionnés précédemment, la FIM peut nommer des Délégués FIM ou CMS pour remplir une tâche de représentation ou de supervision.

045.6 COUREURS

045.6.1 Licences

Seuls les coureurs qui figurent au courant Classement Mondial FIM/IFMXF sont éligibles pour une licence FIM de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle.

Lors des manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle, les détenteurs de licences FIM sont tenus de présenter leurs licences et autorisations à l'Arbitre ou ses assistants.

045.6.2 Age des coureurs

Pour les manifestations Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle, les licences de coureur ne sont délivrées qu'aux personnes ayant atteint l'âge minimum suivant :

– *Motocross FreeStyle 16 ans*

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal) établi par un médecin reconnu par leur FMN.

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur et la limite d'âge maximum se termine à la fin de l'année au cours de laquelle le coureur atteint ses 50 ans.

Voir également Chapitre 60.4 du Code Sportif.

045.6.3 Formulaire médical

Afin d'être autorisé à participer à la manifestation, les coureurs doivent remplir un formulaire médical (Voir Annexe A).

De plus, le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical masqué ou toute blessure qu'il pourrait avoir.

045.6.4 Equipements

C'est la responsabilité de chaque coureur de sélectionner un casque et un équipement qui fournira une protection appropriée.

La FIM approuve des matériaux, elle ne souscrit pas ou ne se porte garant pour certains produits ou fabricants. Les coureurs doivent se fier à leur propre jugement sur la protection et la durabilité dans le choix de casques et équipements et en assumer toutes les risques.

Lors des manifestations, pendant chaque séance d'essais, qualification, série/manche et/ou finale, les coureurs doivent porter l'équipement suivant:

1. Casques

Les casques doivent être conformes aux Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle. Les casques doivent être marqués avec l'une des marques des normes internationales indiquées dans les Règlements du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle.

2. Equipelement et vêtements de protection

Le coureur doit porter un pantalon et des gants en matière résistante, des bottes en cuir ou matière équivalente allant jusqu'aux genoux et un maillot.

Des pantalons coupés et des maillots sans manches sont autorisés.

Il est fort recommandé de porter des lunettes, une protection cage thoracique/dos, une protection sur les principaux points de contact, genoux, coudes, épaules, hanches, etc. Toutefois, les coureurs doivent se fier à leur propre jugement et sont seuls responsables.

045.6.5 Coureur et comportement dangereux, conduite dangereuse

Les organes ou les officiels concernés peuvent exclure, à tout moment pendant la manifestation, un coureur dont la condition physique et/ou mentale est ou peut constituer une source de danger.

045.7 MOTOCYCLES

045.7.1 Motocycles

Les manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle sont ouvertes aux motocycles appartenant à la Catégorie 1, Groupe A1 des Règlements Techniques Motocross (minimum 125cc, moteurs 2-temps).

045.7.2 Préparation du motocycle

Le coureur peut préparer son motocycle à sa propre convenance et en assume toutes les risques.

Il faut respecter ce qui suit:

- Les garde-boue avant et arrière peuvent être raccourcis, mais le garde-boue arrière doit toujours couvrir le cadre.*
- Les plastiques latéraux peuvent être modifiés or partiellement coupés (trous) afin de permettre au coureur de tenir le motocycle.*
- Les garde-boue avant et arrière, les cache-radiateurs et plaques-numéros doivent être fabriqués dans une matière flexible.*
- Il est interdit d'utiliser de matériaux en composite de carbone pour les garde-boue avant et arrière, les cache-radiateurs et plaques-numéros*
- Une protection sur le guidon est recommandée.*
- Il est autorisé d'utiliser des leviers de freins et d'embrayage raccourcis. Toutefois, une sphère permanente qui doit être partie intégrale du levier (diamètre minimum de cette partie aplatie: 16 mm) est fortement recommandée.*
- Des bords aiguisés sont interdits.*
- Seul le carburant sans plomb dans le sens usuel de cette appellation est autorisé (Voir Art. 01.63 Carburant, mélanges carburant/huile des Règlements Techniques Motocross).*
- La limite de bruit maximum autorisé d'un motocycle est 96dB/a.*

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

045.7.3 Motocycle dangereux

Les organes ou les officiels concernés peuvent exclure, à tout moment pendant la manifestation, un motocycle dont la construction ou l'état est ou peut constituer une source de danger.

045.8 PUBLICITE SUR LES COUREURS ET LES MOTOCYCLES

Lors des manifestations de Championnat de Monde FIM Motocross FreeStyle se déroulant sous l'autorité de la FIM, la publicité est admise sur les coureurs et les motocycles.

En ce qui concerne le casque, la publicité est autorisée à condition qu'elle n'altère pas les caractéristiques techniques du casque.

045.9 REGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier (RP) doit comprendre toutes les règles complémentaires au Code Sportif et à ses Annexes et inclure les dispositions applicables des Codes Environnement, Médical et Antidopage, ainsi que les détails relatifs à la manifestation en question. Il ne doit en aucun cas modifier les règles FIM.

Le RP doit indiquer le format de la compétition et le nombre de coureurs acceptés pour les qualifications et la finale.

Le RP doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par l'Arbitre.

L'organisateur doit fournir à tous les coureurs acceptés le RP indiquant tous les détails de la manifestation. Une copie de ce RP, ainsi que le plan horaire de la manifestation, doit également être affiché à un endroit central dans le parc des coureurs.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions.

Toutefois, dans des cas exceptionnels, une modification au RP peut être autorisée pour autant qu'elle soit approuvée par la FIM ou l'Arbitre et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

045.10 ENGAGEMENTS

045.10.1 Généralités

Les engagements pour une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle sont ouverts aux:

- a) 8 coureurs nommés par le Promoteur du Championnat pour l'entièreté du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle. Si ces 8 coureurs ne participent pas tous, d'autres coureurs seront pris en considération.*

- b) *En addition, 2 coureurs "Nationaux", nommés par la FMNR. La FMNR doit informer le Promoteur du Championnat, au plus tard 30 jours avant la date de clôture des engagements de la manifestation, des noms des deux coureurs que la celle-ci souhaite nommer.*
- c) *En addition, 2 coureurs "Wild Card", nommés par l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation en question.*
- d) *Le Champion du Monde FIM en titre (S'il n'est déjà pas parmi les coureurs mentionnés ci-dessus).*
- e) *Si la FMNR n'informe pas le Promoteur du Championnat au plus tard 30 jours avant la date de clôture des engagements de la manifestation, le Promoteur du Championnat peut automatiquement disposer de ces engagements.*

Les engagements seront acceptés pour qui:

- a) *Sont en possession de la licence FIM Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle appropriée;*
- b) *Ont l'autorisation de leur FMN.*

Le remplacement d'un coureur engagé peut être accepté.

Les coureurs de remplacement auront le droit de remplacer des coureurs parmi les engagés qui ne se présentent pas à la manifestation.

La décision d'admettre un ou plusieurs coureurs de remplacement à une manifestation se fera avant les essais officiels de la manifestation en question.

Une fois passé ce délai, il ne sera plus possible de d'engager un coureur de remplacement.

Pour ces coureurs de remplacement, toutes les conditions d'engagement mentionnées (à part la date de clôture des engagements) sont d'application.

045.10.2 *Bulletins d'inscription*

Tout engagement doit être établi par écrit sur un bulletin d'inscription où doivent être mentionnées toutes les informations relatives au coureur, équipe, sponsor et la marque du motocycle.

Les inscriptions provisoires faites par téléfax ou courrier électronique par une FMN doivent être confirmées avec la signature de leur coureur sur le bulletin d'inscription officiel immédiatement à son arrivée sur le lieu de la manifestation.

Les bulletins d'inscription doivent être rédigés dans les langues officielles de la FIM et l'Art. 60.5 du Code Sportif doit y être mentionné.

045.10.3 *Non-participation à une manifestation*

Un coureur engagé dans une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle et qui ne peut pas participer est tenu d'en informer le Promoteur du Championnat et les organisateurs aussi tôt que possible en fournissant une justification acceptable et valable.

En cas de manquement à cette procédure ou si les raisons invoquées sont considérées insuffisantes, l'Arbitre devra en être informé le Promoteur du Championnat et les organisateurs.

Un coureur qui ne prend pas part à une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle à laquelle il est engagé et qui, le même jour, participe à une autre manifestation, sans le consentement préalable de l'organisateur ou des FMN concernés, est automatiquement suspendu en attendant des sanctions prises par la FIM.

Un coureur présent à une manifestation et qui ne participe pas à cette manifestation et qui la quitte sans en avoir reçu l'autorisation de l'Arbitre est passible d'une sanction.

Un coureur qui, dans une manifestation, ne manifeste aucune volonté de défendre ses chances, ne doit pas être autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction par l'Arbitre.

045.11 ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

045.11.1 Contrôles préliminaires

Avant le début des entraînements officiels, il y a lieu d'effectuer les contrôles préliminaires relatifs aux questions administratives, à la vérification des licences, à la visite médicale, au contrôle des motocycles, des casques, de l'équipement et des vêtements de protection.

Le contrôle des motocycles doit s'effectuer sur le lieu même de la manifestation.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du Directeur Technique, les coureurs doivent se présenter et ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

A tout moment pendant la manifestation, le coureur sera responsable de maintenir son motocycle et/ou équipement en conformité avec les règlements.

045.11.2 Briefing

Une briefing doit avoir lieu entre l'Arbitre, le Chef des Juges, Délégué CMS, le Promoteur du Championnat, le Directeur Technique, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical et tous les coureurs participant à la manifestation, avant les essais officiels. Toutes les personnes mentionnées ci-dessus doivent y participer. Si nécessaire, plusieurs briefings pourront être organisés.

Lors de ce briefing, le Chef des Juges sera présenté aux coureurs, le format de la compétition sera annoncé, des points concernant le circuit et la sécurité, le format de la compétition et les procédures de course seront abordés.

Après les essais officiels, il y aura encore un briefing. Le Chef des Juges annoncera alors :

- Les éventuels changements au format de la compétition;*
- La période de temps pour une qualification;*
- Le nombre minimum de sauts qu'un coureur doit effectuer pendant cette période de temps;*
- Le nombre de sauts autorisés pendant le temps additionnel.*

C'est la responsabilité de chaque coureur d'assister aux briefings, d'être au courant de toutes les informations données et de suivre toutes les instructions publiées.

045.11.3 Acceptation de la piste par les coureurs

Après le briefing, l'Arbitre obtiendra l'acceptation des coureurs du tracé de la piste et les emplacements des rampes. S'il est souhaité, des modifications peuvent être faites.

S'il n'y a pas un briefing avec les coureurs avant les essais, l'Arbitre obtiendra de chaque coureur l'acceptation du tracé de la piste et les emplacements des rampes, avant qu'ils puissent commencer leurs sorties d'essais.

Une fois que les coureurs ont accepté la piste, aucun changement n'est autorisé sauf en cas de sécurité/force majeure. Ces modifications devaient être d'ordre mineur et en consultation avec les coureurs.

Un circuit présenté pour la manifestation est présumé être le même que celui qui a été acceptée par les coureurs.

L'acceptation du circuit par les coureurs est uniquement valable pour et limitée aux essais et sorties/manches officielles comptant pour la manifestation organisée sous la juridiction de la FIM, sans préjudice à l'Art. 10.8 du Code Sportif FIM.

Si un coureur ne peut pas accepter le circuit, il ne peut pas être obligé à participer à la manifestation et il est libre de se retirer de la compétition.

045.11.4 Généralités

Il est hautement recommandé qu'il n'y ait qu'un seul coureur sur le parcours à la fois.

Un coureur ne peut accéder au parcours que sur signal du Commissaire de Piste qui se trouve à la sortie de la zone d'attente.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau ou instructions données par les Officiels.

Un coureur ne peut que faire une série de sauts pendant une période de temps limitée. Le temps commence quand le coureur atteint la rampe pour sauter et est terminé après que l'horloge indique "0", sauf dans le cas d'un double saut.

Si des tables de lancement sont incorporées dans la piste et la roue avant atteint la table de lancement dans les fragments de la seconde qui précède le "0", ce sera le dernier saut comptant pour les résultats du coureur dans cette sortie/manche, n'importe la longueur de la table de lancement.

S'il n'a pas de tables de lancement incorporées dans la piste et la roue avant atteint la rampe dans les fragments de la seconde qui précède le "0", ce sera le dernier saut comptant pour les résultats du coureur dans cette sortie/manche.

Il n'est pas permis à un coureur d'essayer de retarder le départ par d'autres moyens que des problèmes mécaniques.

045.11.5 Essais

Afin d'être admis à la manifestation, tous les coureurs doivent participer à la première séance des essais officiels de cette manifestation. Il est recommandé aux coureurs de faire plusieurs sorties d'essais durant ces essais officiels.

Lors du deuxième jour de la manifestation (si la manifestation se tient sur deux jours), la participation aux essais est optionnelle mais hautement recommandée.

045.11.6 *Format de la compétition*

Des manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle se déroulent sur un ou deux jours. Chaque jour de compétition se déroulera selon le format suivant :

Championnat du Monde de Motocross FreeStyle	Nombre maximum de Coureurs
<i>2/3 X Essais Officiels</i>	<i>10 - 13 coureurs</i>
<i>1 X Qualification pour le Championnat du Monde FIM</i>	<i>10 - 13 coureurs</i>
<i>1 X Finale pour le Championnat du Monde FIM</i>	<i>6 coureurs</i>

Les coureurs se qualifieront pour la Finale selon le format suivant:

	Positions à l'arrivée	Résultat
Qualifications	1 à 6	Accèdent à la Finale du Championnat du Monde FIM Motocross FreeStyle
	7 à 8 / 13	Éliminés de la Finale; marquent des points pour le Championnat du Monde FIM, positions 7 à 8/13

Les coureurs participant à la Finale se verront attribuer des points de Championnat du Monde FIM selon leurs résultats dans la Finale :

	Positions à l'arrivée	Résultat
Finale	1 à 6	Marquent des points pour le Championnat du Monde FIM, positions 1 à 6

045.11.7 **Ordre de départ**

Chaque jour de compétition, les coureurs prendront le départ selon le modèle suivant :

	Positions de départ	Coueurs
Essais Officiels	13 / 10 to 1	Pas d'ordre spécifique
Qualifications	13 / 10 to 1	En ordre inverse du classement du Championnat du Monde FIM (1) Pour la première manifestation: classement final du Championnat FIM de l'année précédente (2) A partir de la deuxième manifestation: classement intermédiaire du Championnat FIM courant
Finale	6 to 1	<i>En ordre inverse du résultat de la Qualification pour la Finale</i>

045.11.8 **Pannes mécaniques**

Panne mécanique lors des Essais
<i>Le coureur concerné devrait réparer son motorcycle et participer à la manifestation du Championnat du Monde FIM. S'il ne réussit pas à le réparer, il sera considéré comme "sorti de la compétition" et marquera 1 point pour le Championnat du Monde. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils marqueront chacun 1 point de Championnat du Monde.</i>

Panne mécanique lors de la Qualification pour le Championnat du Monde
<i>Avant que le coureur atteigne la première rampe: Le coureur concerné devrait réparer son motorcycle et se présenter auprès du responsable du parc des coureurs pour participer à la Qualification pour le Championnat du Monde avant que le dernier coureur prenne le départ. S'il ne réussit pas à le réparer dans ce laps de temps, il marquera les points du coureur le moins bien classé dans la manifestation pour le Championnat du Monde FIM selon le nombre de coureurs engagés présents à la manifestation. S'il réussit à réparer son motorcycle avant cela, il pourra participer à la Qualification pour le Championnat du Monde et marquera des points selon sa position dans la manifestation.</i>

Panne mécanique lors de la Qualification pour le Championnat du Monde

Le coureur ne termine pas sa Qualification pour le Championnat du Monde:

Le coureur concerné marquera des points selon sa position dans la manifestation du Championnat du Monde.

Si le coureur s'est qualifié pour la Finale du Championnat du Monde, il devrait réparer son motocycle et se présenter auprès du responsable du parc des coureurs pour participer à la Finale avant que l'avant-dernier coureur prenne le départ de sa Finale.

S'il réussit à réparer son motocycle dans ce laps de temps, il pourra participer à la Finale du Championnat du Monde et marquera des points selon sa position dans cette Finale.

S'il ne réussit pas à le réparer dans ce laps de temps, il marquera les points du coureur le moins bien classé dans la Finale du Championnat du Monde. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Qualification.

Panne mécanique pendant la Finale du Championnat du Monde

Avant que le coureur atteigne la première rampe:

Le coureur concerné devrait réparer son motocycle et se présenter pour la Finale avant que l'avant-dernier coureur prenne le départ de sa Finale du Championnat du Monde.

S'il réussit à réparer son motocycle dans ce laps de temps, il pourra participer à la Finale du Championnat du Monde et marquera des points selon sa position dans cette Finale.

S'il ne réussit pas à le réparer dans ce laps de temps, il marquera les points du coureur le moins bien classé dans la Finale. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Qualification.

Panne mécanique pendant la Finale du Championnat du Monde

Le coureur ne termine pas sa Finale:

Le coureur concerné marquera des points selon sa position dans la Finale. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Finale.

045.11.9 Blessures**Blessure lors des Essais (1)**

Le coureur a une blessure légère qui ne l'empêche pas de continuer à participer à la manifestation:

Le coureur concerné peut continuer à participer à la manifestation sauf si le CSM le lui interdit.

Blessure lors des Essais (2)

Le coureur n'est plus apte à participer à la manifestation:

Le coureur concerné marquera 1 point pour le Championnat du Monde. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils marqueront chacun 1 point de Championnat du Monde.

Blessure lors de la Qualification pour le Championnat du Monde

Le coureur ne termine pas sa Qualification pour le Championnat du Monde:

Le coureur concerné marquera des points selon sa position dans la manifestation du Championnat du Monde.

Si le coureur concerné s'est qualifié pour la Finale du Championnat du Monde, il sera autorisé à participer à la Finale sauf si le CSM le lui interdit.

Si le coureur concerné s'est qualifié pour la Finale et ne peut plus participer, il ne sera pas remplacé mais il marquera les points du coureur le moins bien classé dans la Finale. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Qualification.

Blessure lors de la Qualification pour le Championnat du Monde

Le coureur termine sa Qualification pour le Championnat du Monde FIM, malgré sa blessure:

Le coureur concerné marquera des points selon sa position dans la manifestation pour le Championnat du Monde FIM.

Si le coureur concerné s'est qualifié pour la Finale du Championnat du Monde FIM, il sera autorisé à participer à la Finale sauf si le CSM le lui interdit.

Si le coureur concerné s'est qualifié pour la Finale et ne peut plus participer, il ne sera pas remplacé mais il marquera les points du coureur le moins bien classé dans la Finale.

Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Qualification.

Blessure lors de la Finale du Championnat du Monde

Le coureur ne termine pas sa Finale:

Le coureur concerné marquera des points selon sa position dans la Finale. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Finale.

Blessure lors de la Finale du Championnat du Monde

Le coureur termine sa Finale, malgré la blessure:

Le coureur concerné marquera des points selon sa position dans la Finale. Si plusieurs coureurs sont concernés, ils seront placés selon leur résultat dans la Finale.

045.11.10 Arrêt d'une manifestation

L'Arbitre a le droit, de sa propre initiative, d'arrêter prématurément une séance d'essais ou de qualification, une sortie/manche ou une finale, d'annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

045.12 AIDE EXTERIEURE

Toute aide extérieure sur le parcours pendant les essais ou séances de qualification, sorties/manches ou finale est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification.

Les communications radio avec les coureurs ne seront pas autorisées.

045.13 CONTROLE MEDICAL SPECIAL

A tout moment, lors du déroulement d'une manifestation, un contrôle médical spécial peut être effectué à la demande de l'Arbitre ou d'un Délégué du Collège Médical International, par un médecin officiel, ou par un autre médecin désigné par le Chef du Service Médical.

Tout coureur refusant de se soumettre à un contrôle médical spécial est disqualifié de la manifestation et son cas signalé à sa FMN et à la FIM pour qu'une éventuelle sanction lui soit infligée.

045.14 SIGNAUX OFFICIELS

La signalisation officielle doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante:

Signal	Signification
Drapeau vert	Piste libre pour le départ de la sortie/manche du coureur.
<i>(Lors du départ, le drapeau vert sera remplacé par un signe de la main de l'officiel en charge de la zone d'attente)</i>	
Drapeau rouge, fixe	Fin de la sortie/manche du coureur. Le coureur peut encore effectuer un saut et doit ensuite s'arrêter.

L'âge minimum pour les préposés à la signalisation est fixé à 16 ans.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du vert ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation soit écoulé.

045.15 RESULTATS

045.15.1 Procédure

Le Collège des Juges attribuera des points à chaque saut effectué par le coureur sur une échelle de 0 à 10 ou 0 à 20.

Le Collège des Juges jugera les coureurs sur les critères suivants :

1. Points pour les sauts individuels

- a) *Enchaînement des sauts (Chaque saut/points de 0 à 10);*
- b) *"Double up" (Une fois/points de 0 à 20);*
Le "double up" sont les points attribués pour le dernier saut.
Ex. Nombre minimum de sauts à effectuer: 10 + le "double up". Le coureur fait un total de 14 sauts pendant la période de temps + le "double up". De ces 14 résultats/points, seuls les 10 meilleurs résultats/points + les points du "double up" seront retenus.

2. Points généraux

- c) *Utilisation du circuit par le coureur (Une fois/points de 0 à 10);*
- d) *Variation dans les sauts (Une fois/points de 0 à 10);*
- e) *Appréciation personnelle (Une fois/points de 0 à 20).*

Les marques de chaque Juge seront totalisées. De ces 5 marques totales, les totaux les plus inférieures et les plus supérieures seront enlevés. Les 3 marques totales restantes compteront pour le résultat final du coureur dans la manifestation de Championnat du Monde FIM.

En cas d'ex aequo, la procédure suivante sera appliquée :

- 1. *Les résultats des qualifications seront pris en considération;*
- 2. *Si l'ex aequo subsiste, les points attribués par les 5 Juges lors de la Finale détermineront le classement final;*
- 3. *Si, toutefois, l'ex aequo subsiste encore, les points attribués par les 5 Juges lors des qualifications détermineront le classement final.*

Vu le fait que le Motocross FreeStyle est un sport qui progresse tout le temps, ces critères peuvent être revues pendant la saison.

Les résultats ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Les coureurs qui désirent poser des questions au Collège des Juges doivent contacter l'Arbitre.

Si une réclamation et/ou appel est (sont) interjetés contre les résultats, ces résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise par l'organe (les organes) compétents.

045.15.2 Résultats de la manifestation

Les résultats finaux de la manifestation sont déterminés de la manière suivante:

a) Manifestation sur un jour de compétition

Lors de manifestations se déroulant sur un jour de compétition avec une qualification/finale, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points de Championnat du Monde le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite.

b) Manifestation sur deux jours de compétition

Lors de manifestations se déroulant en deux jours de compétition avec plusieurs qualifications/finales, le vainqueur de la manifestation est le coureur qui a obtenu le plus de points de Championnat du Monde à la manifestation (sur les deux jours), le deuxième sera le coureur qui a obtenu le deuxième meilleur nombre de points, et ainsi de suite, indépendamment du nombre de qualifications /finales qu'ils ont terminés.

En cas d'ex aequo, les points marqués lors de deuxième journée de compétition détermineront l'ordre au classement final de la manifestation.

045.15.3 Présentation et publication

Les résultats doivent toujours comprendre les informations suivantes :

- Logos de la FIM et de la FMNR, de l'Organisateur/Moto Club et du Championnat;*
- Numéro IMN;*
- FMNR;*
- Date et lieu de la manifestation.*
- Position, nom et prénom des coureurs;*
- La FMN du coureur;*
- La nationalité du coureur;*
- Le motorcycle du coureur;*

- L'équipe du coureur (Si l'équipe est détentrice d'une Licence FIM d'Equipe);
- Points de Championnat obtenu par le coureur;
- Le nom et signature de l'Observateur FIM et de l'Arbitre;
- L'Heure de la publication des résultats.

Le Représentant FIM est responsable de la transmission des résultats de la manifestation dans l'heure qui suit l'approbation des résultats au Secrétariat Exécutif FIM. Cette transmission se fera par télécopie ou courrier électronique.

045.16 RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être présentée à l'Arbitre, conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM et au Règlement Particulier, et être accompagnée d'une caution de € 640.– (US\$ 870.–) ou d'un montant équivalent en monnaie locale, qui sera remboursé si la réclamation est fondée.

Des réclamations contre la participation d'un coureur doivent être introduites avant les essais officiels.

Des réclamations contre la composition du Collège de Juges doivent être introduites dans l'heure qui suit l'annonce lors du briefing.

Des réclamations contre l'évaluation des performances d'un coureur ne sont pas permises. Les réclamations contre les résultats sont uniquement permises en cas de calcul mathématique incorrect.

Toutes les autres réclamations doivent être faites dans les 30 minutes qui suivent l'annonce des résultats de la manifestation.

L'arbitre décide de toutes les réclamations. Il n'y a pas d'appel contre ses décisions sauf selon Art. 045.17 Appels.

045.17 APPELS

Un appel peut être fait auprès de la FIM contre les décisions qui concernent l'éligibilité d'un coureur, le calcul mathématique incorrect des résultats, la composition du Collège de Juges et seulement dans les cas où les Règlements ont été enfreints.

Une manifestation n'est considérée comme terminée qu'au terme du délai de réclamation et d'appel et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision finale ne soit prise.

Les coureurs classés premier, deuxième et troisième sont invités à la cérémonie officielle de remise des prix, si celle-ci est prévue, pendant laquelle l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) peut être joué.

L'Arbitre, le Collège des Juges et tous les Officiels et Commissaires doivent rester opérationnels et disponibles au lieu de la manifestation avec tout l'équipement en place jusqu'à la fin de la période prévue pour introduire une réclamation.

Les manifestations de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle peuvent être disputées sur un ou deux jours de compétition. Lors de chaque jour de compétition, des points sont attribués aux coureurs selon l'échelle suivante :

20 points au	1 ^{er}	8 points au	8 ^{ème}
18 points au	2 ^{ème}	7 points au	9 ^{ème}
16 points au	3 ^{ème}	6 points au	10 ^{ème}
14 points au	4 ^{ème}	5 points au	11 ^{ème}
12 points au	5 ^{ème}	4 points au	12 ^{ème}
10 points au	6 ^{ème}	3 points au	13 ^{ème}
9 points au	7 ^{ème}		

- *et/ou en cas de panne lors des essais:*
- *et/ou en cas de blessure lors des essais et le coureur n'est plus apte à participer dans la manifestation de Championnat du Monde:*

1 point au(x) coureur(s) concerné(s)

Toutes les manifestations organisées comptant pour le Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle seront prises en considération. Toutefois, le Conseil de Direction FIM ou, le cas échéant, le Bureau Exécutif FIM peut, sur proposition de la Commission de Motocross et dans des circonstances exceptionnelles, prendre une décision s'écartant de ce principe.

Le vainqueur du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle est le coureur qui a obtenu le plus de points dans toutes les manifestations du Championnat du Monde FIM, indépendamment du nombre de jours de compétition qu'il a terminé.

En cas d'ex æquo, le nombre de meilleures places sera pris en considération.

S'il y a toujours un ex æquo, les points marqués au dernier jour de compétition du Championnat détermineront la place dans le classement final. S'il est nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernier jour de compétition du Championnat détermineront la place dans le classement final, et ainsi de suite.

Pour le Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle des Constructeurs, seul le motocycle le mieux classé d'un Constructeur obtiendra des points, conformément à sa position à chaque jour de compétition.

Pour le Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle des Constructeurs, les mêmes principes/conditions que pour les coureurs seront appliquées afin de déterminer le vainqueur du Championnat.

Au cas où un coureur participe avec des motocycles différents, c'est la marque avec laquelle il aura obtenu le plus grand nombre de points qui apparaîtra en regard de son nom dans le classement final, sans pour autant que le calcul du classement du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle des Constructeurs ne soit modifié.

Les classements du Championnat du Monde FIM ne seront considérés comme définitifs qu'au terme du délai de réclamation et d'appel, et lorsque les réclamations et appels éventuels auront fait l'objet d'une décision et qu'une décision finale ait été prise par l'organe compétent.

Tous les Champions du Monde FIM doivent être présents à la Cérémonie de Remise des Prix FIM.

Toutes les manifestations du Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle compteront pour le Classement Mondial FIM/IFMXF. Pendant la première année après la manifestation de Championnat du Monde FIM, tous les points marqués à cette manifestation compteront pour 100% pour le Classement Mondial FIM/IFMXF. Pendant la deuxième année après la manifestation de Championnat du Monde FIM en question, les points marqués à cette manifestation internationale ne compteront que pour 50%. A partir de la troisième année de la manifestation de Championnat du Monde FIM en question, les 50% restants des points marqués à cette manifestation de Championnat du Monde FIM ne compteront plus pour le Classement Mondial FIM/IFMXF.

En cas d'ex aequo au Classement Mondial FIM/IFMXF, les points marqués dans la dernière manifestation internationale détermineront l'ordre au Classement Mondial FIM/IFMXF. Si nécessaire, les points marqués dans l'avant-dernière manifestation internationale détermineront l'ordre au Classement Mondial FIM/IFMXF, et ainsi de suite.

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX

(à compléter par le coureur)

**MOTOCROSS
FREESTYLE****Données personnelles :**

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 N° postal+ville : _____
 Pays : _____

Date de naissance : _____

Sexe : ☐ M ☐ F

FMN: _____

☐ Non ☐ Oui**Détails / médicaments**

*Perte de connaissance pour une raison
 quelconque, vertiges, évanouissements ou maux de tête

☐ Non ☐ Oui

Problèmes oculaires (y compris lésion,
 trouble de la vision, daltonisme, lentilles & lunettes)

*Asthme

☐ Non ☐ Oui

*Allergie y compris aux médicaments ou substances

☐ Non ☐ Oui

*Diabètes

☐ Non ☐ Oui

*Problèmes de tension artérielle

☐ Non ☐ Oui

*Épilepsie ou convulsions

☐ Non ☐ Oui

*Troubles sanguins avec tendance à l'hémorragie

☐ Non ☐ Oui

Groupe sanguin : _____

* Prenez-vous des médicaments ou substances régulièrement ?

☐ Non ☐ Oui

* Santé mentale : _____

tête

vertèbres/ cervical

épaule

épaule

bras

bras

estomac

thorax

coude

coude

main

main

hanche

hanche

jambe

jambe

genou

genou

tibia

tibia

cheville

cheville

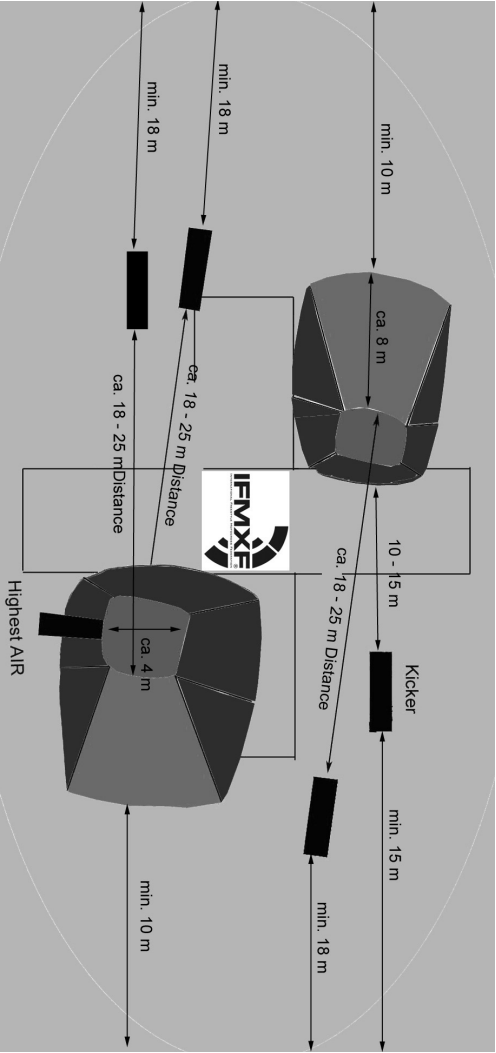
pied

pied

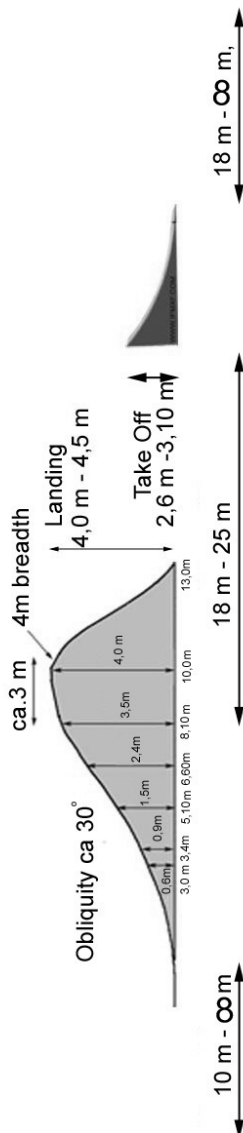
- a. Je n'ai pas été interdit(e), pour des raisons médicales, de participation à d'autres sports.
 b. Je ne prends pas de drogue et je n'abuse pas d'alcool.
 c. En cas de blessure, j'autorise le personnel médical à divulguer toute information nécessaire au directeur de course, à mes proches, à mon propre médecin et à la FMN.
 d. Je déclare que les informations que j'ai données sont la vérité.
 e. J'autorise que les données du formulaire Examen Médical soient envoyées au médecin de ma FMN.

Date

Signature du candidat (ou parent ou tuteur responsable, si mineur(e))



Side - view





FMNR Logo

Organiser's Logo

**FIM FREESTYLE MOTOCROSS WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTOCROSS FREESTYLE
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER
ADDITIONAL INFORMATION / INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

GENERAL INFORMATION / INFORMATIONS GÉNÉRALES

Time difference to GMT/*Différence d'heure(s) par rapport GMT:*

Power/*Courant:* Volts Currency/*Unité monétaire:* (in full / en entier)

TOURISTIC INFORMATION / INFORMATIONS TOURISTIQUES

Tel N°: Fax N°:

E-mail: Website:

OPENING DAYS AND HOURS / JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Banks/*Banque:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

Supermarkets/*Supermarchés:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

Chemists/*Pharmacies:* (Mon-Fri/Lu-ve, Sat/Sa, Sun/Di)

EMERGENCY TELEPHONE Nos / N°s DE TELEPHONES D'URGENCE

Code prefix to phone abroad (when in the country of the meeting)

Code préfix pour téléphoner à l'étranger (depuis le pays de la manifestation):

N° to make a collect call / *N° pour téléphoner en PCV :*

Police : Fire/*Feu :* Ambulance :

NEAREST HOSPITAL / HOPITAL LE PLUS PROCHE

Address / Adresse

Tel. N°:

Fax N°:

E-mail :

Website:



FMNR Logo

Organiser's Logo

**FIM FREESTYLE MOTOCROSS WORLD CHAMPIONSHIP
CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTOCROSS FREESTYLE
SUPPLEMENTARY REGULATIONS / REGLEMENT PARTICULIER**

Title of the event: FIM Freestyle Motocross World Championship

Titre de la manifestation : Championnat du Monde FIM de Motocross Freestyle

IMN: 212/ Date:

Organising FMN / *FMN organisatrice:*

Venue of the event / *lieu de la manifestation:*

The event is organised in accordance with the FIM Sporting Code, Appendices and Regulations.

Cette manifestation est organisée conformément au Code Sportif, aux Annexes et aux Règlements FIM.

ACCESS / ACCÈS

Nearest airport / *Aéroport le plus proche :* see/voir www.IFMXF.com "Event Info"

Distance from the venue/ *Distance du lieu :* see/voir www.IFMXF.com "Event Info"

Map / *Carte :* see / voir www.IFMXF.com "Event Info"

1. COURSE / PISTE

Drawing / *Plan :* see/voir www.IFMXF.com "Event Info"

2. PROMOTER / PROMOTEUR

Name / *Nom (Club/Promoter/Promoteur):*

IFMX Ltd

Sickingenstrasse 26

D-10553 Berlin

Tel. N°: ++ 49 30330917-0

Fax N°: ++ 49 30330917-30

E-mail: info@ifmxf.com

Website: www.IFMXF.com

Secretariat of the Event / *Secrétariat de la Manifestation*

see / voir www.IFMXF.com "Event Info"



FMNR Logo

Organiser's Logo

3. OFFICIALS / OFFICIELS & FIM LICENCE NO / LICENCE FIM NO

- | | |
|------------------------------------|-----|
| - Referee | No: |
| - Arbitre | No: |
| - CMS Observer | No: |
| - Observateur CMS | No: |
| - Technical Director | No: |
| - Directeur Technique | No: |
| - Environmental Steward | No: |
| - Commissaire Environnement | No: |
| - Chief Medical Officer | |
| - Chef du Service Médical | |
| - Paddock Official | |
| - Responsable du Parc des Coureurs | |

The event will be organised in conformation with the International FIM Sporting Code, the CMS Regulations, the general rules of the FMNR, when applicable, and these Supplementary Regulations which have been duly examined and approved by the FMNR.

La manifestation est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux règlements de la CMS, aux règlements généraux de la FMNR, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FMNR.

4. ENTRIES / ENGAGEMENTS

Entry requests, provisional entries and/or entry forms duly completed by the participant and approved by his FMN must be sent to:

Les demandes d'engagement, les engagements provisoires et/ou formulaires d'engagement dûment remplis par le participant et approuvés par sa FMN doivent être envoyés à :

IFMXF Ltd
Sickingenstrasse 28
D-10553 Berlin

Tel. N°: ++ 49 30330917-0
Fax N°: ++ 49 30330917-30
E-mail: info@ifmxf.com
Website: www.IFMXF.com

5. PROGRAMME - TIME SCHEDULE / PROGRAMME – HORAIRES

see / voir www.IFMXF.com "Event Info"

6.FUEL / CARBURANT

In accordance with FIM specifications / Conformément aux prescriptions de la FIM.



FMNR Logo

Organiser's Logo

7. INSURANCE / ASSURANCE

By endorsing the application form for entry, the FMN of the rider and/or passenger certifies that the driver and/or passenger are insured in accordance with the FIM requirements.

Par l'approbation du bulletin d'engagement, la FMN du pilote et/ou du passager certifie que le pilote et/ou le passager sont assurés conformément aux prescriptions de la FIM.

The organiser has contracted a third party insurance in accordance with Art. 110.1 of the FIM Sporting Code.

L'organisateur a contracté une assurance responsabilité civile conformément à l'Art. 110.1 du Code Sportif de la FIM.

This insurance includes a guarantee of

Cette assurance comporte une garantie de : (local currency / monnaie locale, min. US\$ 2'500'000.-)

The organiser disclaims all responsibility for damage to a motorcycle, its accessories and components arising out of an accident, fire or other incident.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés à un motocycle, à ses accessoires et pièces, par un accident, le feu ou tout autre incident.

8. PROTESTS AND APPEALS / RECLAMATIONS ET APPELS

Riders participating in the FIM FreeStyle Motocross World Championship will be subject to the rules, procedures and penalties laid down in the FIM Disciplinary and Arbitration Code.

Les coureurs participant au Championnat du Monde FIM Motocross FreeStyle sont soumis aux règlements, procédures et sanctions indiquées dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

Protests against the participation of a rider must be lodged before the official practices.

Des réclamations contre la participation d'un coureur doivent être introduites avant les essais officiels.

Protests concerning the composition of the Panel of Judges must be lodged within an hour of its announcement at the briefing.

Des réclamations contre la composition du Collège de Juges doivent être introduites dans l'heure qui suit l'annonciation lors du briefing.



Protests against the evaluation of riders' performances are not permitted. Protests against results are permitted only in the case of incorrect mathematical calculation.

Des réclamations contre l'évaluation des performances d'un coureur ne sont pas permises. Les réclamations contre les résultats sont uniquement permises en cas de calcul mathématique incorrect.

Any other protests must be made within 30 minutes after the announcement of the results of the meeting.

Toutes les autres réclamations doivent être faites dans les 30 minutes qui suivent l'annonce des résultats de la manifestation.

Protests must be lodged according to the Disciplinary and Arbitration Code of the FIM and the Supplementary Regulations and be accompanied by a fee of € 640.- (US\$ 870.-) or the equivalent amount in local currency, returnable if the protest is justified.

Toute réclamation doit être présentée conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM et être accompagnée d'une caution de € 640.- (US\$ 870.-) ou équivalent en monnaie locale, remboursable si la réclamation est reconnue fondée.

Protests entailing a fuel control must be accompanied by an additional deposit of € 800.- (US\$ 1'100.-).

Des réclamations impliquant un contrôle du carburant doivent être accompagnées d'une caution de € 800.- (US\$ 1'100.-).

At a FIM FreeStyle Motocross World Championship, the Referee will be qualified to deal with disciplinary and arbitration matters.

Lors d'une manifestation de Championnat du Monde FIM de Motocross FreeStyle, l'Arbitre est habilité à traiter toutes les affaires disciplinaires et d'arbitrage.

An appeal may be made against a decision of the Referee to the International Disciplinary Court (CDI).

Il pourra être fait appel devant la Cour Disciplinaire Internationale (CDI) contre une décision de l'Arbitre.

9. PRIZE-GIVING CEREMONY / CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX

Venue of the prize-giving ceremony:

Lieu de la cérémonie de remise des prix : IFMXF podium
Immediately after the event / Immédiatement après la manifestation.



FMNR Logo

Organiser's Logo

10. INTERPRETATION OF THE SR / INTERPRETATION DU RP

The interpretation of these supplementary regulations rests entirely with the Referee. In case of dispute, regarding interpretation or if there is any difference between the two official texts, the English text will prevail.

L'interprétation du présent règlement particulier est entièrement du ressort de l'Arbitre. En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les deux textes officiels, c'est le texte anglais qui prévaudra.

Place and date / *Lieu et date* :

The Clerk of the Course / *Directeur de Course* :

Approved by / *Approuvé par* : (FMNR)

FIM FREESTYLE MOTOCROSS WORLD CHAMPIONSHIP TIME SCHEDULE HORAIRE DU CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE MOTOCROSS FREESTYLE

Please, refer to the FIM Freestyle Motocross World Championship Time Schedule in these Regulations.

Veuillez vous référer à l'horaire du Championnat du Monde FIM de Motocross Freestyle dans ce Règlement.

Please insert hereafter / *Veuillez insérer ci-après* :

- Your FMNR logo / *Le logo de votre FMNR*
- The Organiser's Logo / *Le logo de l'Organisateur*